

**VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ****Rapport du Bureau du Grand Conseil**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 9 octobre 2025 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement d'Aigle, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Quentin RACINE, né le 1<sup>er</sup> octobre 1991, originaire de Echandens (VD) et Plateau de Diesse (BE), avocat, domicilié Rue de la Tour 35, 1867 Ollon, qui remplace au sein du groupe libéral-radical M. Grégory Devaud, démissionnaire. Mmes et M. Martine Cheseaux, Nicolas Croci Torti et Laurine Blum, viennent-ensuite, ont décliné leur élection.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Stéphane Montangero, président, Nathalie Jaccard, 2<sup>e</sup> vice-présidente, Jean-Bernard Chevalley, Céline Misiego, Marc Morandi et Cloé Pointet, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 9 octobre 2025

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Patrick Simonin*  
*Premier Vice-Président*